

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2024 - B2024/012857 - 2013 B 00366 - 791 988 082 - ASSISTANCE P.A.C.

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2024

Désignation de l'entreprise : SASU ASSISTANCE P.A.C.				Néant	
Adresse de l'entreprise : 164 RUE DES OLIVIERS 26790 TULETTE					
Numéro SIRET* : 79198808200016					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/03/2023	
		Exercice N, clos le : 31/03/2024			
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012	
M	Incorporelles - Autres*	014		016	
M	Immobilisations corporelles*	028	104 087	030	83 593
O	Immobilisations financières* (1)	040	717	042	717
Total I (5)		044	104 804	048	83 593
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	58 500	052	58 500
I	- Marchandises*	060		062	
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	80 904	070	2 500
U	(2) - Autres* (3)	072	4 360	074	4 360
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	23 441	086	23 441
N	Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II		096	167 205	098	2 500
Total général (I + II)		110	272 009	112	86 093
					185 916
					216 683

PASSIF				Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
P	Réserve légale	126		1 000		1 000	
R	Réserves réglementées*	130					
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131)	132		58 875		57 039	
P	Report à nouveau	134					
R	Résultat de l'exercice	136		1 378		1 836	
E	Subventions d'investissement	137					
S	Provisions réglementées	140					
Total I		142		71 253		69 875	
Provisions pour risques et charges		154					
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156		31 721		53 208	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				30 334	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166		35 906		21 806	
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) (169) 13 100)	172		33 941		18 311	
E	Comptes courants d'associés	173		13 095		22 984	
S	Autres dettes	175				164	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		114 663		146 808	
Total général (I + II + III)		180		185 916		216 683	
R	(1) Dont immobilisations financières	193	541	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	9 915	
E	à moins d'un an						
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	567	
O	(3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184		
I	débiteurs						

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

2024

6

Désignation de l'entreprise : SASU ASSISTANCE P.A.C.										Exercice N, clos le (1) 31/03/2024		Ex. N-1, clos le (2) 31/03/2023	
A - RESULTAT COMPTABLE													
P	Ventes de marchandises*	dont export	209			210							
R	Production vendue biens	et livraisons	215			214							
O	Production vendue services*	intracommunau.	217			218		427 449				317 091	
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)					222		-34 000				15 582	
	Production immobilisée*					224							
E	Subventions d'exploitation reçues					226							
X	Autres produits					230		7 204				13 449	
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		400 653				346 122	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234							
H	Variation de stock (marchandises)*					236							
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)					238		157 929				127 750	
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*					240		-7 000				-2 600	
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :					242		91 969				86 383	
E	- mobilier												
	- immobilier												
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243	580		244		2 273				2 058	
	Rémunérations du personnel*					250		84 198				73 308	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		44 062				31 268	
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)		255			254		18 354				15 856	
P	Dotations aux provisions					256		2 500					
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259			262		2 938				6 732	
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260										
	Total des charges d'exploitation (II)					264		397 223				340 755	
1	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		3 429				5 367	
	Produits financiers				(III)	280		24					
D	Produits exceptionnels				(IV)	290							
J	Charges financières				(V)	294		1 355				1 277	
V	Charges exceptionnelles				(VI)	300		45				1 506	
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347										
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348										
S	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306		675				748	
2	BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		1 378				1 836	
B	RESULTAT FISCAL					312		1 378		314			
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles					318		2 404					
J	Provisions non déductibles*					322							
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324		675					
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248							
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					251		45					
G	Part de loyers dispensé de réintégration							249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	Entreprises nouvelle (44 sexies)		996		Zone franche urbaine (44 octies a)	997				Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)		138		Bassins d'emploi à redynamiser	991							
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)		991		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	999				Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont créance due au report en arrière du déficit*		346										
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)		655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643				Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645		
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)		647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648				Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641		
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)		990		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649							
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS					352		4 502		354			
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356							
E	Déficits antérieurs reportables* :									360			
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS					370		4 502		372			

4

Désignation de l'entreprise : SASU ASSISTANCE P.A.C.						Néant :		*
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400		402		404		406	
Autres immob incorp.	410		412		414		416	
I Terrains	420		422		424		426	
M Constructions	430		432		434		436	
M Inst. tech. mat, out	440	11 853	442		444		446	11 853
C Inst. gén. agenc.	450	2 450	452	567	454		456	3 017
O Mat. de transport	460	87 760	462		464		466	87 760
R Autres immos corp.	470	1 968	472		474	510	476	1 458
Immob. financières	480	717	482		484		486	717
TOTAL	490	104 747	492	567	494	510	496	104 804
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
I Terrains	510		512		514		516	
M Constructions	520		522		524		526	
M Installations techn., mat. & out. ind.	530	11 029	532	320	534		536	11 349
C Inst. générales, agencs divers	540	529	542	287	544		546	817
O Matériel de transport	550	52 221	552	17 747	554		556	69 968
R Autres immobilisations corporelles	560	1 968	562		564	510	566	1 458
TOTAL	570	65 747	572	18 354	574	510	576	83 593
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5			
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15% ou 12,8%	0 %
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	510	510						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	510	510						
Plus-values taxables à 19% 579						Régularisations * 590		
TOTAL 596								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

5

Désignation de l'entreprise : SASU ASSISTANCE P.A.C.						Néant :	*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604	606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605	607
	Autres provis. réglement.	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et cptes rattach.	650		652	2 500	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664	666
TOTAL		680		682	2 500	684	2 500

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre Immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B			

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374 55 977
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 38 921
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397

Désignation de l'entreprise : SASU ASSISTANCE P.A.C.		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/04/2023		et clos le : 31/03/2024	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	2,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	427 449	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	427 449	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	183 325	
Variation négative des stocks	145	27 000	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	54 573	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	12 000	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	276 898	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	150 552
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	150 552	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Exercice ouvert le : 01/04/2023 et clos le : 31/03/2024		Si PME innovante ☐ Régime "simplifié d'imposition" ☒ X Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SASU ASSISTANCE P.A.C. 164 RUE DES OLIVIERS 26790 TULETTE			
N° Siret	79198808200016		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		MAINTENANCE POMPES A CHALEUR	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 % 4 502	
		DEFICIT	
		(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values			
PVL.T imposables au taux de 15%			
PVL.T imposables		Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposables PV exonérées	
à 19 %		à 19 % à 0% (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies Jeunes entre. innovantes Zone franche urbaine - Terri. entr. Bassins d'emploi à redynamiser			
Reprise d'entreprise en difficultés, art. 44 septies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies Zone franche d'activité Autres dispositifs			
Sociétés d'invest. immo. cotées Zone de développement prioritaire, art 44 septidécies Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies BUD, art. 44 sexdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1), cochez la case ☐			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :			
4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soumettre la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui soumet la déclaration pays par pays N° d'identification fiscale :			
H COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé EBP
Examen de conformité fiscale		Nom, adresse du prestataire :	
N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * :			
Téléphone : 0475705601 2 FIDUCIAL EXPERTISE BD MARX DORMOY BP 1115 L'IMPERIAL 26105 ROMANS			
- du conseil * :			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :			
N° agrément :			
Visa : CGA/AGA			
Viseur conventionné			
A TULETTE le 09/07/2024			
Nom du déclarant : MR ROCHAS VINCENT			
Qualité du déclarant : PRESIDENT			

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDEC.

PROCES VERBAL D'APPROBATION DES COMPTE PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 10000 euros

Numéro RCS de Romans sur Isère :791988082, numéro SIREN :79198808200016

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique

L'an 2024 le 17 septembre, au siège social 164 rue des Oliviers 26790 TULETTE, l'actionnaire unique de ASSISTANCE PAC, société par actions simplifiée unipersonnelle :

Après avoir exposé que Monsieur ROCHAS VINCENT, Président :

- ait établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice le 31/03/2024 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.
- a pris les décisions ci-après relatives à :
 - l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2024.
 - l'affectation du résultat ; résultat de l'exercice 2024.

Première décision

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président relatif à l'exercice clos le 31 mars 2024, approuve ces comptes, tel qu'ils lui ont été présentés, les dits comptes se soldant par un montant de 1378 euros.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

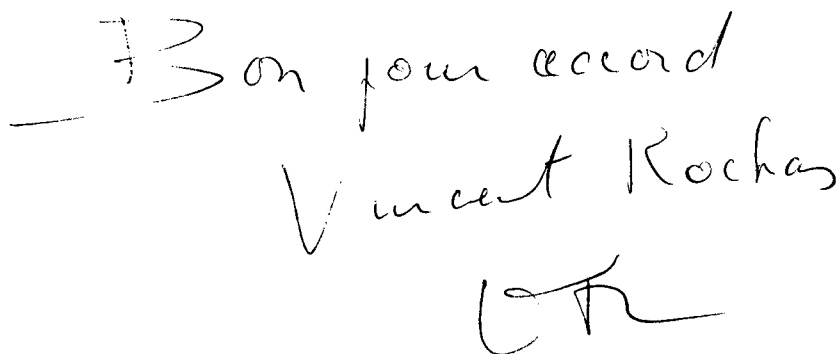
Deuxième décision

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 1378 euros.

- Autres réserves 1378 euros

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'actionnaire unique

 Bon pour accord
Vincent Rochas
C.R.